

Comité de pilotage de la Charte de développement de la pratique vocale et chorale

Réunion du vendredi 7 janvier 2005

Étaient présents : M. VERANI, Inspecteur d'Académie
M. MITTET, IEN Adjoint
M. DAUPHIN, Chargé de Mission Arts et Culture
M. CHAPALAIN, CPEM
Mme LE GROS, Chargée de Mission Education Musicale
M. BACOT, Directeur de l'ENM et de l'ADDIM
Mme SOQUET, CRDP de Dijon
Mme MADELIN, Professeur de Musique IUFM d'Auxerre
M. VIAULT, Directeur de l'Yonne en Scène

Excusés : Mme BLANDEAU, IEN Sens 2
M. GUIBERT, Directeur du CDDP
Mmes TOUTAIN et PASSAQUET, Centre d'Art Polyphonique de Bourgogne

Absents : M. AUDARD, IA / IPR Musique
Mme la Directrice de la DRAC
MM. les Présidents des associations des Maires de l'Yonne

En introduction, Monsieur l'Inspecteur rappelle les orientations départementales pour les Arts et la Culture et donne des éléments sur la relance de la politique nationale à travers la circulaire commune de janvier 2005.

Après un tour de table, Jean-Luc Dauphin retrace l'historique du groupe de travail et de la Charte signée en juin 2003.

Olivia Le Gros présente le document de travail et dresse un état des lieux de la situation de l'Yonne.

Un temps d'échanges suit :

Patrick Bacot note l'intérêt de ce type d'état des lieux et la richesse des partenariats, les atouts naturels de l'Yonne permettant d'aller beaucoup plus loin. Il souligne deux sources d'incompréhension : une inquiétude durant le premier trimestre quant à la pérennité des interventions du réseau des écoles de musique et d'ateliers en milieu scolaire ; le rôle plus important que pourrait jouer la filière voix de l'ENM, notamment pour des ateliers « direction de chœurs », qu'il est prêt à démultiplier et décentraliser.

Monsieur l'Inspecteur précise qu'un partenariat ne peut exister que si deux volontés préexistent au contrat. Ainsi, la présence de « praticiens » dans les écoles ne peut-elle dédouaner les enseignants de leur propre mission. Il souhaite que soit privilégié le modèle des classes à PAC avec l'intervention d'un artiste dans un projet culturel commun avec un enseignant qui reste responsable pédagogique. L'objectif est de toucher les 1 430 classes du département.

Colette Madelin éclaire sur la formation initiale en musique qui est réduite : 18 heures de formation pour les candidats au concours qui sont à l'IUFM (en PE1). Puis, en PE2, aucune formation en musique pour ceux qui ont choisi l'option musique au concours, 20 heures de formation pour les autres et 40 heures de formation (+ 12 heures dans les classes) pour ceux qui s'inscrivent à la dominante musique, soit, cette année, 15% des étudiants.

Jean-Pascal Viault présente l'Yonne en scène, école de spectateurs et théâtre itinérant.

Caroline Soquet indique le montant des crédits Charte : 2003, 4000 € non consommés ; 2004, 5000 € non consommés et autant prévus pour 2005. Il est rappelé que le CRDP prélève 10 % de frais de gestion, mais peut en échange apporter son expertise et ses moyens matériels propres.

Après le départ de Monsieur l'Inspecteur, requis par une autre réunion, une fois les objectifs à atteindre fixés, à partir de l'analyse des forces et faiblesses, Olivia Le Gros présente les propositions en termes d'actions, de moyens et de calendrier.

Philippe Mittet rappelle que l'objectif est la réussite des élèves et passe par la professionnalisation des maîtres. Il souhaite donc des formateurs pluri-catégoriels (IUFM, CPEM, partenaires...) La réponse au cahier des charges sera donc nécessairement collective pour des formations spécifiques voix.

Pour un renforcement des liens et une meilleure cohérence premier-second degré, Patrick Bacot souhaite que les acteurs du second degré, l'IA-IPR musique Yves Audard et les professeurs, soient davantage mobilisés autour de ces projets.

Philippe Mittet met en avant l'intérêt d'un temps de concertation entre les divers intervenants extérieurs mais aussi avec les CPEM et souligne la nécessité pour les directeurs d'écoles de musique de dégager ce temps. Il souhaite également pouvoir inviter Patrick Bacot à un conseil d'IEN.

Conclusions :

Pour les actions de formation, les partenaires vont engager une coordination réelle, que ce soit autour de la préparation et des interventions dans un stage long ou pour des animations pédagogiques.

Pour les actions de communication, le document de travail sera communiqué aux IEN, mis en ligne et le principe d'édition d'un 4 pages est retenu, avec l'aide pratique du CRDP.

Le travail partenarial est la clé de la mise en œuvre et de la réussite de tous les élèves dans le domaine de la conduite de la voix.
